N° 578 — CINQ CENTIMES — Vendredi 27 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence de publicité* 10, rue de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à l'*Agence générale de publicité générale*, 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

avant de publier les MUSCADINS donnera très prochainement en feuilleton

LES NOCES TRAGIQUES

Par Jules de Gastyne

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

Chaque fois que l'ordre du jour chôme un peu à la Chambre on est sûr de voir monter à la tribune un jeune député de l'Isère, M. Gustave Rivet qui vient déposer une proposition de loi tendant à autoriser la recherche de la paternité. C'est à peu près la dixième fois que M. Rivet renouvelle sa tentative et bien que jusqu'à présent le succès ne l'ait pas couronné, il convient de le louer de sa persévérance qui finira peut-être par triompher des répugnances que les corps constitués éprouvent à consacrer par des lois les réformes qui sont appelées à modifier plus ou moins profondément les mœurs.

Le sort injuste fait aux filles-mères dans notre Société a déjà servi de thème aux développements de la littérature de la philosophie, du journalisme ; brochures, livres, pièces de théâtre, nombreux articles ont été consacrés à cette étude sans qu'on ait arrivé à s'entendre, tout le monde est d'accord pour condamner en théorie le séducteur abandonnant lâchement la fille qui s'est confiée à son honneur, mais le cœur humain est pétri d'une pâte si étrange, composé d'éléments si hétérogènes qu'en fait c'est la malheureuse abandonnée qui subit toute la flétrissure des jugements impitoyables du monde. Pour quelques âmes honnêtes qui persistent à se montrer sévères à l'égard de l'homme, combien d'autres ont dans le cœur les trésors d'une indulgence inavouée pour une faute qui donne trop souvent au coupable une réputation de galantin qui ne le dessert pas auprès des femmes elles-mêmes.

Le jury, lui, a trouvé un moyen d'arranger les choses à sa façon, depuis une dizaine d'années il acquitte imperturbablement toutes les femmes qui, à l'aide de moyens divers, revolver, vitriol, ou simple coup de couteau, cherchent à se venger de l'inconstance humaine.

Le mariage ou la mort, la formule est énergique, mais franchement il semble difficile de la présenter comme la solution naturelle des rapports entre les deux sexes dans une société civilisée.

Beaucoup de femmes, d'abord, hésitent à employer un procédé dont la brutalité n'est pas à la portée de toutes les mères, puis en somme, la mort ne tranche rien, la vengeance n'est pas une réparation et la fille n'en reste pas moins avec un enfant à élever au milieu d'un monde qui la méprise et la tient à l'écart, ce qui ne lui facilite pas précisément cette lourde tâche.

Entre la tombe et le mariage qui n'est pas toujours possible et ne servirait quand il n'est pas volontairement accepté, qu'à faire deux malheureux de plus, il doit y avoir un moyen terme et c'est ce moyen dont M. Rivet voudrait demander à la Chambre de s'occuper un peu.

Il propose d'abroger l'article 340 du code civil qui interdit la recherche de la paternité. On objecte que c'est ouvrir une porte à toutes les tentatives de chantage et qu'une pareille mesure ne tarderait à porter un trouble profond dans les familles.

C'est possible, bien qu'on puisse penser aussi que la perspective d'avoir à assumer la responsabilité des conséquences de leurs actes surtout amènerait les hommes à user d'un peu plus de réserve et de prudence dans leurs rapports avec les jeunes filles, ce qui ne serait sans doute point un mal.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'une législation très rigoureuse punit en Angleterre les torts qu'on peut aussi causer aux femmes, des indemnités considérable sont stipulées en faveur de la partie lésée et le séducteur est placé dans cette alternative : se marier ou payer, ce qui est infiniment plus pratique et moins barbare que de lui donner à choisir entre le mariage et le vitriol.

Il est évident qu'il ne faudrait pas accorder les dommages-intérêts sur la simple réclamation de filles qui pourraient être trop disposées à exploiter leurs propres faiblesses, mais il ne paraît pas qu'il soit impossible de fixer les circonstances dans lesquelles la séduction ou la responsabilité de l'homme sont à peu près avérées

Les preuves écrites d'une part, la cohabitation pendant une période de temps déterminée de l'autre sont déjà des témoignages assez concluants ; en dehors des règles inscrites dans la loi, la jurisprudence ne tarderait pas à en fixer en détail un certain nombre qui s'appliqueraient plus exactement à nos habitudes, et chacun sachant ainsi à quoi s'en tenir règlerait sa vie en conséquence.

Les femmes, comprenant quelles sont exactement les conditions dans lesquelles elles peuvent demander une réparation s'abandonneraient moins facilement ou s'entoureraient de précautions qui rendraient évidemment les chutes moins fréquentes puisque les hommes, de leur côté, n'ignoreraient aucune des conséquences de leurs tentatives de séduction.

La morale n'y perdrait rien, et les amazones qui manient avec tant de désinvolture le pistolet ou la tasse d'acide sulfurique n'auraient plus devant les jurés sentimentaux et devant l'opinion cette excuse toujours accueillie d'avoir été contraintes à la violence parce que les lois ne leur offraient aucun moyen de se faire rendre justice.

Th. BERGÈS.

LES AMIS DE LA RUSSIE

Il vient de se fonder à Paris une Société qui porte le titre de « Société des amis de la Russie. »

Voici les principaux passages du programme arrêté par le comité de fondation :

Le peuple français conserve au fond du cœur la mémoire des services rendus par la Russie et ne néglige aucune occasion de manifester spontanément ses sentiments de gratitude.

D'autre part, un très grand nombre de patriotes russes sont convaincus depuis longtemps « qu'il faut pour le repos de l'Europe — suivant les paroles mêmes d'Alexandre Ier au congrès de Vienne — que la France soit grande et forte. »

Il en est résulté un courant réciproque de sympathies, qu'il y a le plus grand intérêt à entretenir et à renforcer.

Les membres du comité ont l'honneur de faire appel à tous les Français sans distinction de parti, qui voient dans une cordiale entente avec la Russie, une garantie de l'indépendance et de l'intégrité de la patrie.

Ils travailleront à faire connaître le grand empire du Nord, sa civilisation, ses intérêts extérieurs qui sont communs avec ceux de la France, à développer et à faciliter les relations commerciales, déjà très actives entre les deux pays, à défendre contre toutes entreprises et menées intrigues les rapports d'amitié entre les deux nations.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing!

Conseil supérieur du Commerce

Paris, 25 juin. — Les commissions entre lesquelles s'est réparti le conseil supérieur du commerce et qui correspondent aux industries textiles, aux industries métallurgiques et aux industries diverses s'occupent maintenant, et chacun ce qui le concerne, de l'établissement des nouveaux tarifs de douane en même temps que de l'établissement du tarif minimum.

On sait en effet que la semaine dernière le conseil supérieur, en assemblée plénière, sous la présidence de M. Jules Roche, après avoir à une grande majorité, émis l'avis qu'il y avait lieu de dénoncer les traités de commerce existants, a admis le principe d'un double tarif de douane qui fonctionnerait de la manière suivante :

Un tarif minimum serait établi à l'égard des pays qui accorderaient des avantages corrélatifs.

Le bénéfice de ce tarif pourrait être consenti en tout ou partie, pour un délai déterminé, d'une façon immuable pendant cette durée et à charge de réciprocité de la part de l'étranger.

La durée des conventions commerciales ainsi conclues, qui auraient toutes la même date d'échéance, ne devra pas excéder environ cinq ans.

En dehors de ces tarifs minimum un tarif général modifiable à toute époque servira de règle pour nos relations avec les pays qui n'auront pas conclu avec la France de convention commerciale, dans le système des traités de commerce proprement dits sur la base de ceux qui existent actuellement, c'est-à-dire à longue échéance et avec un tarif annexé.

Tels sont les traits essentiels du nouveau régime douanier auquel s'est arrêté le conseil, après une discussion approfondie qui n'a pas duré moins de quatre séances.

La question de la taxation des matières premières nécessaires à l'industrie a été abordée par quelques membres, qui ont demandé qu'il soit décidé d'une manière générale qu'aucun droit de douane sur cette matière ne soit établi.

Le conseil supérieur, sur les observations du ministre du commerce, a reconnu que cette question n'était pas de nature à être résolue *a priori* par une solution théorique, mais qu'elle devait être étudiée séparément pour chaque groupe d'industries. Les commissions auront donc à présenter leurs propositions sur ce point comme sur les modifications de tarifs ou de classification qu'ils jugeront nécessaires d'apporter à notre tarification actuelle, et le conseil supérieur, en assemblée générale, commencera l'étude de ces propositions dans la première séance qui est fixée à mercredi 2 juillet.

LA Commission du Budget

Paris, 25 juin. — La commission du budget touche au terme de ses travaux. Il ne lui reste plus à examiner que les derniers articles de la loi des finances. Vendredi soir au plus tard elle aura terminé son œuvre. Elle déposera trois rapports distincts : 1° Le rapport sur l'emprunt de 700 millions ; 2° le rapport sur les contributions diverses, et 3° le rapport général sur les recettes et dépenses du budget de 1891.

L'AFFAIRE DE VICQ AU SÉNAT

Paris, 25 juin. — M. Chesnelong doit déposer au Sénat une demande d'interpellation au sujet de l'affaire de Vicq.

Cette interpellation sera discutée le jeudi 3 juillet. M. Buffet, dit-on, interviendra dans le débat.

L'affaire des révolutionnaires russes

Paris, 25 juin. — M. Atthalin, juge d'instruction a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de trois des sujets russes arrêtés récemment.

Ce sont les nommés Mendelsohn, Demski et Orlof qui bénéficient de cette ordonnance. Ils seront remis en liberté ce soir.

Sept inculpés seront traduits en police correctionnelle.

UNE NOUVELLE PÉRIPÉTIE
Dans l'affaire Borras

Marbeuf, 25 juin. — L'affaire Borras entre dans une nouvelle phase. M. Pradiès, le fils des victimes du crime du Petit-Condom intente à Borras une action en dommages-intérêts. Il réclame 100,000 francs.

Tirs à la Mélinite

Toulon, 25 juin. — Les expériences de tir à la mélinite ont été très concluantes. Six coups ont été tirés à cinq cents mètres sur le cuirassé « Provence », qui a été traversé de part en part.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

VIEILLE FEMME ASSASSINÉE. — Amiens, 25 juin. — Dans la nuit d'hier, un crime a été commis à Fontaine-le-Sec (Somme). Une dame Marguerite Genetel, veuve Coquelin, âgée de 74 ans, a été violée, puis assassinée dans sa demeure par un sieur Manoury, âgé de 34 ans, célibataire, habitant la commune.

Cet homme, aussitôt son crime commis, a pris la fuite, mais la brigade de gendarmerie d'Oisemont s'est mise à sa recherche et l'a arrêté.

Dans un premier interrogatoire, Manoury a avoué avoir tué sa victime pendant la nuit, mais il allègue pour sa défense qu'il était en état d'ivresse.

Il a été écroué aujourd'hui à la prison d'Amiens.

UN PHÉNOMÈNE. — Madrid, 25 juin. — Il est né, à Cazorla, en Andalousie, près de Linares, un enfant du sexe masculin, qui est un véritable phénomène.

C'est un enfant double. Il porte, sur son estomac, réuni à lui par une membrane, un autre petit garçon dont les dimensions sont à peu près la moitié des siennes, avec la tête forte comme une orange moyenne, percée de jolis petits yeux, couverte de cheveux, grosse d'une gentille bouchette et d'un soupçon de nez. Ses bras sont collés le long du corps et les extrémités inférieures disparaissent dans le corps de l'enfant nanisé !

Tous deux vivent et s'alitent fort bien depuis cinquante jours.

RÉSTITUTION D'UN TABLEAU. — Paris, 25 juin. — Le bureau de la Chambre vient, sur le rapport de M. Noël Parfait, président de la commission de comptabilité, de décider qu'il y avait lieu de réclamer à la ville d'Amiens la restitution du tableau de Alexandre Hesse représentant *Mirabeau répondant à Dreux-Brézé*, qui figure actuellement à Amiens. Il a été décidé, dans le même ordre, que le tableau devrait faire partie de la décoration de la salle des séances du Palais-Bourbon.

AVENTURES DE MAGISTRAT

Sous ce titre M. E. Lepelletier publie dans le *Radical*, une chronique qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs.

On vient de nommer procureur de la République à Reims, un très beau poste, — un certain Van Cassel, avocat général à Amiens.

Les états de service de ce magistrat ont été publiés par la *Gazette des Tribunaux*. On y remarquera une lacune vers 1875.

M. Van Cassel, à cette époque, a été obligé de quitter pour un temps la magistrature. Il était alors substitut à Saint-Omer. Voici les causes de l'éclipse momentanée de ce robin comme on n'en voit guère.

Le 3 décembre 1875 je me trouvais à Douai. Les étudiants et les malheureux qui se trouvaient là, devaient éprouver des spleens terribles, le spleen de la bière du Nord, le pire, de tous, et les plaignais de tout mon cœur en regardant de loin, par la porte du fond de la haute et belle pièce où je me trouvais assis, le superbe et royal portrait de Louis XV, qui rayonnait dans la demi-obscurité de la salle, chaque fois que l'huis s'entrebaillait pour laisser passer l'huissier, allant et venant, affairé porteur des pièces.

Puis la porte s'ouvrit à deux battants ; l'huissier reparut, moins affairé, solennel, imposant, lançant d'une voix de fausset un : « La Cour, Messieurs !... »

Tout le monde se leva et, au milieu du brouhaha confus de l'auditoire se rassayant, des avocats faisant frou-frou avec leurs jupes, des conseillers enfonçant leurs antiques derrières dans le cuir de leurs fauteuils fatigués, le président mastilla le traditionnel : « L'audience est ouverte ! »

C'était en effet dans la vieille et superbe salle du Parlement, devenue la première Chambre de la Cour que nous nous trouvions.

Le procès qui attirait ce jour-là était curieux. Tout s'y trouvait étrange, la juridiction et les accusés. C'était une audience de police correctionnelle et les magistrats étaient des conseillers, la Chambre où ils siégeaient, la première chambre de la Cour d'appel.

Les accusés étaient bien vêtus : le premier, en redingote, M. R... occupant les fonctions de sous-préfet à St-Omer ; le second, habit noir, cravate blanche, favoris roux, encadrant une de ces figures à la fois insolentes, réhabitatives et intimes qu'on ne rencontre que sur les sièges de la magistrature, se nommait Van Cassel et était substitut du procureur de la République à St-Omer.

C'est le nouveau procureur à Reims.

Comment ce sous-préfet et ce magistrat étaient-ils sur le banc des accusés, jugés correctionnellement par la Chambre d'appel conformément à l'article 479 du Code d'instruction criminelle qui établit cette juridiction exceptionnelle pour les inculpés magistrats ?

Le délit du sous-préfet était mince : il avait laissé faire le substitut.

Qu'avait fait le substitut Van Cassel ? Une chose extraordinaire et qui semblait alors monstrueuse. Il y avait à l'hôpital de Saint-Omer, en traitement, un pauvre fou, nommé Leprêtre. Cet aliéné, dans un accès de fièvre chaude, s'évada de l'infirmerie, passa avec l'audace des fous sur un toit à pente très raide où nul des gardiens lancés à sa poursuite n'osa le joindre, et de là, s'occupa à démolir les tuiles du toit et à les faire pleuvoir sur la place.

Cette pluie insolite et bruyante attira d'abord les gamins, puis les commères, puis toute la ville. Pendant plusieurs heures on essaya de déloger le fou de son donjon.

Chacun perdit alors un peu la tête. Le sous-préfet avait demandé le concours de la troupe, le maire avait requis les pompiers. On parlait de faire le siège du toit de l'hôpital et de lancer pompiers et artilleurs à l'assaut de la citadelle du fou.

Le substitut Van Cassel, qui était là au premier rang des autorités, eut un autre moyen. Il jugea inutile l'envoi d'hommes avec des échelles et des cordes pour déloger Leprêtre et le réintégrer dans son lit. Le substitut avait une procédure à lui, dans sa poche. Un mandat d'amener, un coup de pistolet, un revolver, visa, pressa la détente, et comme il était assez bon tireur, au deuxième coup il abattit son homme.

L'aliéné, atteint à la jambe, dégringola et vint s'abattre tout sanglant et les membres fracassés, sur la place, comme un gibier aux pieds du chasseur.

Cette façon de traiter les fous et l'intervention d'un magistrat tirant de sa poche, au lieu du Code, un revolver, ne fut pas du goût du garde des sceaux d'alors. On était cependant en pleine réaction. M. Van Cassel fut malgré tout traduit devant les conseillers de la Cour de Douai jugeant correctionnellement. Comme ces conseillers étaient des bonapartistes invétérés, et que M. Van Cassel avait été souteuu et poussé par les réactionnaires alors au pouvoir, la peine fut douce.

Il fut cependant condamné et dut quitter la magistrature.

On l'a réintégré depuis, et il a fait son chemin.

Et dire que dans les bureaux de la justice, on trouve tout naturel que Me Protot et Me Canis, sous le prétexte qu'ils ont subi des condamnations politiques, soient déchus du droit de plaider, c'est-à-dire d'exercer la profession pour laquelle ils ont rempli toutes les conditions de capacité et toutes les conditions voulues par la loi ! Il semble qu'une condamnation de droit commun rendue dans des conditions aussi anormales contre un magistrat, devrait à tout jamais le faire exclure des prétoires. Tirer sur un fou est, paraît-il, vétille, auprès du grand crime d'avoir été juge de paix sous la commune. Le magistrat de Charles de Bernard, après son aventure, donnait sa démission, le magistrat de la réaction reçoit de l'avancement. Ce n'est donc que dans les fictions qu'on trouve le juste !

E. LEPELLETIER.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Le retour d'Eyraud

Le *Lafayette* arrivera en France vers la fin de ce mois.

On s'occupe très maintenant à la préfecture des préparatifs en vue de cette arrivée. Une cellule du Dépôt est destinée à recevoir l'assassin de l'huissier Gouffé, qui restera pendant tout son séjour à la préfecture, sous la surveillance incessante de deux agents. Il sera le voisin de Gabrielle Bompard.

On se prononce fort, en ce moment, du bruit que va faire l'arrivée d'Eyraud à Paris, et il nous revient qu'on prend des mesures sérieuses afin d'éviter autant que possible les reporters. Une entrevue a eu lieu la semaine dernière entre MM. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, Bansa-Son, procureur de la République, et Dupuey, juge d'instruction, et il aurait été décidé, si nous sommes bien informés, qu'aucun renseignement, de quelque nature qu'il soit, ne sera donné à la presse.

Ce serait peut-être le moyen de prouver que la presse a joué un grand rôle et un rôle utile dans cette affaire Gouffé, qui était enveloppée de ténèbres de tant de mystère.

Trois phases principales de l'affaire ont été éclaircies, grâce à la presse. C'est la presse qui a appelé l'attention du parquet sur le cadavre de Millery ; c'est après avoir lu le compte rendu des journaux que les époux Chervin, à Londres, ont écrit au chef de la sûreté pour l'informer qu'Eyraud était descendu chez eux, avec une malle semblable à celle de Millery ; c'est aussi à la suite de la lecture des journaux que l'attention des époux Duchesne et de Mme Meunier, à la Havane, a été appelée sur la fuite d'Eyraud.

Voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que le rôle de la presse est utile, sinon indispensable, dans certains cas.

L'Incendie de Fort-de-France

(Nouveaux détails)

Voici le texte exact de la dépêche adressée au ministère par le gouverneur de la Martinique :

Fort-de-France brûle... Ancantie plus des trois quarts... Cinq à six mille personnes sans asile ni pain... Comptons sur générosité Parlement et métropole.

Fort-de-France est le chef-lieu de la Martinique. C'est là que siègent le gouverneur et les administrations. Sa population est de 12,000 âmes, et elle est la plus importante de la colonie est Saint-Pierre, qui compte 25,000 âmes, et où se trouve la plus grande partie du commerce.

Néanmoins, Fort-de-France, à cause de sa situation privilégiée, est le centre militaire des Antilles. C'est sur sa rade, magnifique et admirablement protégée, que mouillent les navires de guerre de la station de l'Amérique du Nord. La marine y entretient un petit arsenal. Fort-de-France est également un port très actif. La Compagnie générale transatlantique l'a choisie comme point d'escale de tous ses paquebots et y a installé des ateliers considérables, un bassin de radoub, le seul des Antilles qui puisse recevoir des bâtiments de cent vingt mètres de longueur. Toute cette partie de Fort-de-France est connue sous le nom de Carénage.

On ne sait pas encore dans quel quartier le feu a pris naissance. Il est probable, jointe-fois, que c'est dans la partie ouest de la ville. S'il avait éclaté dans la partie est, c'est-à-dire au Carénage, on le saurait par la Compagnie transatlantique. Et, dans ce cas, étant données les proportions de l'incendie, le désastre eût été encore plus considérable. Il ne serait rien resté de tous les ateliers et de toutes les maisons qui bordent le quai de Carénage.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 11

PARADIS PERDU

PREMIÈRE PARTIE

UN CRIME DE MÈRE

Le mystère qu'il avait soupçonné une fois dans la vie de sa femme existait-il entre elle et le médecin.

Il était entré brusquement.

— Qui allait le renseigner?

— Monsieur, dit-il à Renaudière, j'ai fait atteler un coupé. Demain l'on vous reconduira votre cheval et votre voiture.

Renaudière s'inclina en remerciant.

Il salua la comtesse de Villadon et sortit.

Le comte écouta le bruit des pas s'en allant, diminuant, au fond du long corridor qui en haut comme en bas divisait en deux les appartements des Bergeroux.

Il prit la comtesse par la main.

— L'enfant est endormi? demanda-t-il.

— Oui. Il est plus calme. Il ne semble pas souffrir beaucoup.

— Venez, Fernande, j'ai à vous parler.

Il l'entraîna dans un petit salon voisin qui servait de boudoir à Fernande et de cabinet de toilette. La pièce, toute mystérieuse et parfumée, trahissait le luxe intime d'une jeune et jolie femme.

— J'ai à vous parler, dit-il, asseyez-vous...

Sa figure, si douce et si belle, révélait de cruelles préoccupations. Il n'osait regarder sa femme en face.

— Qu'avez-vous? dit-elle.

— Tout à l'heure, lorsque je suis revenu, j'ai surpris entre vous et Renaudière des lambeaux de phrases que je n'ai pas pu bien comprendre... Que disiez-vous donc ?

— Je ne sais... fit-elle, le cœur serré.

— Essayez de vous souvenir, je vous en prie.

— Il me rassurait, à ce qu'il me semble, m'expliquant que si la blessure de Noël au lieu de l'atteindre sur le côté du crâne...

— Non, ce n'est pas ce que je veux dire...

— Il me rappelait aussi la singulière coïncidence qui fait que pour un accident presque identique, il est appelé aux Bergeroux, la nuit de Noël, jour pour jour, à sept ans de distance.

— Ce n'est pas encore cela, dit-il, de plus en plus pâle.

— Alors, interrogez-moi, Urbain.

— Il m'a semblé entendre que cet homme disait : « Ah! l'inoubliable nuit! l'heure inoubliable!

— Oui, peut-être... Cela se rapporte à ce que je vous ai dit.

— Sans doute, mais cet homme, en prononçant ces mots, en rappelant cette nuit, a prononcé votre nom comme s'il était votre ami, votre frère, votre mari ou votre amant.

— Urbain !

— Il a dit : « Fernande, l'inoubliable nuit! » Pourquoi?... Répondez vite. Ne cherchez pas. Et regardez-moi, mon enfant...Je n'ai aucune mauvaise pensée, je n'ai aucun mauvais soupçon... Je veux seulement savoir la vérité, quelle qu'elle soit !

— Je vous assure, Urbain, que le médecin n'a pas prononcé mon nom. De quel droit m'est-il appelée Fernande ? Est-ce que je l'aurais souffert ?

— Ma pauvre enfant, c'est la première fois que vous me mentez !...

Elle était saisie d'épouvante. Oui, elle le voyait, son mari avait entendu. Ses soupçons quoi qu'il en dit, étaient éveillés ; qu'allait-elle faire pour les dissiper ? Elle cherchait, ne trouvait rien, se heurtait à l'impossible, au néant, sentait que son cerveau se vidait et que, s'il la pressait encore, elle deviendrait folle.

— Oh! Urbain, dit-elle, Urbain, que pensez-vous ?

— Rien, dit-il, rien, ma chérie. Je vous aime. Mais je devine en vous un mystère qu'il faut que j'éclaircisse.

— Un mystère! Ma vie n'est-elle pas au grand jour et ne lisez-vous pas en mon cœur?

— Jadis ! peut-être, mais depuis...

Depuis, Urbain ?

— Depuis cette nuit le Noël, tenez, dont vous parliez avec Renaudière tout à l'heure, vous n'êtes plus la même. Il n'y a plus en vous le même abandon ni la même tendresse. Je comprends que la mort si tragique de notre cher Henri ait apporté de la tristesse dans votre vie, mais cette mort, si cruelle qu'elle ait été, ne pouvait rien changer à l'amour que vous aviez pour moi ! Et cependant, depuis cette mort, Fernande, il faut que je vous le dise enfin, depuis cette fatale nuit de Noël, il me semble que vous ne m'aimez plus !

Comme ce mot lui torturait le cœur, à la pauvre femme !

Certes, elle n'avait jamais plus aimé son mari que depuis cette fatale nuit dont il parlait.

Elle l'aimait, depuis cela, avec d'autant plus de passion et d'ardeur, qu'elle se sentait menacée d'un péril mortel, qu'elle sentait qu'un hasard pouvait tout apprendre à Urbain si lui enlever cet homme qui était sa vie, sa joie, son bonheur. Et justement parce qu'elle craignait une catastrophe prochaine, terminant sa vie, elle s'était mise à aimer Villadon doublement.

Et Villadon l'accusait de ne plus l'aimer.

Elle pleurait.

— Qu'ai-je fait, pourtant, mon Urbain, pour que vous m'accusiez ?... Je vous jure que je n'ai rien à me reprocher... Et faut-il vraiment que je vous jure que je n'ai jamais cessé de vous aimer... N'est-ce pas une injure faite à mon amour?... O mon Urbain que vous me faites de peine !

Il fronçait les sourcils. Elle en répondait pas, en somme. Et ses soupçons renaissaient, vagues, restant indécis, ne portant sur aucun détail de la conduite de sa femme, mais embrassant plutôt sa manière d'être son attitude générale.

— Ainsi, dit-il, vous me jurez que je me suis trompé et que Renaudière ne vous a pas appelée, tout à l'heure, de votre nom de Fernande? Vous me le jurez ?

Que devait-elle dire ? Il fallait bien mentir !

— Je vous le jure, dit-elle.

Il ne réprima pas un soupir. Elle jurait. Et lui qui était sûr de l'avoir entendu ! Donc, elle mentait !...

Il n'insista pas, mais il gardait au cœur le doute, affreux que sa femme avait un secret qu'elle refusait de lui confier.

Fernande, voyant qu'il restait silencieux :

— Vous me croyez, Urbain ? Vous n'avez plus de vilaines pensées ? Vous ne me ferez plus de ces questions?...

Mais sa tête restait obstinément baissée.

— Fernande, dit-il, veuillez me laisser seul, un instant, dans la chambre où est couché Noël.

— Que voulez-vous faire ?...

— Vous le saurez plus tard.

— Pourquoi m'éloigner de mon enfant ?...

— Ce sera pour quelques minutes seulement.

— Puisque vous l'ordonnez, Urbain !...

Elle le faisait, sortit lentement, l'âme remplie d'épouvante, craignant en effet, un nouveau malheur et se demandant quel pouvait être le motif secret pour lequel Urbain voulait rester seul avec Noël.

Villadon rentra dans la chambre.

Noël était réveillé et avait un peu de fièvre. Mais, en somme, il était toujours très calme. Il sourit à son père qui l'embrassa avec précaution.

— Noël, dit-il, je voudrais te dire quelque chose...

— A moi, petit père... Vous n'allez pas me gronder parce que je suis tombé? Ce n'est pas ma faute... Je jouais près de maman... Il y avait du verglas sur le perron, mon pied a glissé et je n'ai pas pu me retenir... Ne me gronde pas, petit père... Je ne jouerai plus.

Et il avançait les lèvres pour demander un baiser.

— Non, je ne veux pas te gronder, mon enfant. Je sais que tu es sage, et que l'accident n'est pas arrivé par la faute.

— Oh ! non, petit père, non, je te l'assure, va !

— Tout à l'heure, lorsque le médecin était là, après qu'il t'eût bandé la tête, tu n'as pas dormi ?

— Pas tout de suite, non, petit père.

— Tu es bien sûr ?

— Oui.

— Je suis parti, moi. Je t'ai quitté un moment.

— Oui, parce que le docteur a dit que sa voiture venait de se casser et il vous a prié de le faire reconduire à Cerdon.

— C'est bien cela.

— Et tu voyez, petit père, que je ne dormais pas.

— Eh bien, rappelle toi aussi autre chose.

— Quoi donc, petit père ?

Le comte Villadon lui parlait bien grave, cela lui paraissait odieux ce qu'il allait faire là. Il obligeait le fils à espionner la mère. Peut-être allait-il l'obliger à l'accuser!... Mais a quoi s'assesser si tombe sur l'homme lorsque le doute a défloré son cœur? Le doute! Le doute! l'épre qui le ronge jusqu'au sang, jusqu'à la vie!

— Lorsque je suis sorti, qu'est-ce qu'ils ont fait, Renaudière et ta maman ?

— Ce qu'ils ont fait? Je ne comprends pas, petit père.

— Où étaient-ils ?

— Le docteur auprès de la porte par où vous êtes sorti.

— Et ta maman ?

— Près de la cheminée. Elle me regardait.

— Et Renaudière?

— Le docteur regardait maman.

— Et ils sont restés ainsi tout le temps?

— Oui, père.

— Ils ne se parlaient pas?

— Si, petit père.

— Je ne te fatigue pas, mon enfant? dit Urbain en voyant que le bébé fermait les yeux. Tu ne veux pas dormir?

— Non, père. Je sais content que vous soyez près de moi et que vous me parliez de maman. Je l'aime tant, maman!

Villadon sentit son cœur se serrer. Des remords lui venaient. Il se trouvait méprisable et rougissait de lui-même.

Mais le soupçon, le soupçon affreux le poursuivait.

— Si je ferme les yeux comme ça, petit père disait l'enfant, c'est parce que, de temps en temps, ça me fait mal à la tête comme si on me donnait des coups...

Villadon l'embrassa.

— C'est tout ce que vous vouliez savoir, père ?

— Non, mon enfant. Renaudière et ta maman se sont pas restés ainsi tout le temps que j'ai été parti, sans se rien dire?... Te souviens-tu?

— Mais oui, ils se sont parlé... tout bas, mais j'entendais bien quand même...

— Et que se disaient-ils?

— Attendez, que je me rappelle.

Le comte Villadon haletait très fort. C'était une sensation si douloureuse qu'il fut obligé d'y appuyer sa main. Qu'allait-dire l'enfant? qu'allait-il apprendre? Il souffrait.

— Maman disait qu'elle voulait se venger...

— Ah! de qui?...

— Je ne sais pas.

— Ensuite?

— M. Renaudière conseillait à maman de ne pas se venger, en lui disant qu'il ne fallait vas révéler ce qui s'était passé, mais avoir l'air de souffrir beaucoup... Cela ne faisait de la peine et il me semblait que c'était le docteur qui la fait souffrir.

— Ensuite? interrogeait le malheureux d'une voix altérée.

— Ensuite, ils ont parlé d'un enfant... Il comme ils me regardaient et me désignaient, ça doit être moi, l'enfant... Et le docteur disait, oui cela je me souviens, il disait : « De votre mari ou de moi, quel est le père de cet enfant? »

— Mon Dieu! Mon Dieu! gémit le comte.

— Maman n'a pas voulu le dire et le docteur alors a ajouté : « J'en conclus que Noël est mon fils? » Vous voyez, il prononçait mon nom. C'est bien de moi qu'il s'agissait. Alors, petit père, pourquoi n'a-t-il demandé cela, le docteur?... Est-ce que je ne suis pas votre fils?...

— Si, mon enfant... tu es mal compris, vois-tu... tu n'as pas bien entendu...

— Oh! si fait, pour cela, j'ai bien entendu.

— Continue.

— Qu'est-ce qu'il faut encore que je te dise?

(*A suivre.*) JULES MARY.